

**Annexe aux Instructions de course type
Dériveurs - Catamarans – Quillards de sport – Windsurf 2013 - 2016**

Nom de la compétition : DESCENTE DE LA SEINE. Dates complètes : 12 JUIN 2016 Lieu : La SEINE entre LE PECQ & LA FRETTE. Autorité organisatrice : YACHT CLUB DU PECQ.

2 **Emplacement du tableau officiel d'informations : Au Pecq, contre la vigie ; à Montesson & à la Frette, dans le club house.**

4.1 **Emplacement du mât de pavillons : Au PECQ : Sur la vigie. A Montesson, mât sur la rambarde, à La Frette mât à terre sur le ponton de la halte fluviale**

4.2 **Délai entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement : 10 minutes**

5.1 **Programme des courses**

1ERE COURSE : Le Pecq -> Montesson.

2EME COURSE : Montesson -> La Frette.

Les départs de chaque groupe sont donnés dans l'ordre indiqué par la pavillonnerie.

5.2 **Heure du signal d'avertissement de la première course : 10 h 45.**

6 **Pavillons de classe : HN : pavillon FLAMME N° 1
 Quillards : pavillon FLAMME N° 2
 Dériveurs : pavillon FLAMME N° 3**

7 **Emplacement des zones de course : La Seine entre Le Pecq et la Frette**

8.1 **Description des parcours : Longueur indicative des parcours : 11 km entre PK 52 et PK 63.**

Course n° 1 du Pecq à Montesson : Départ, passage du pont routier et de l'île Corbière en respectant la signalisation fluviale, arrivée.

Course n° 2 de Montesson à la Frette : Départ, laisser la bouée JAUNE à bâbord, arrivée.

**RESPECT IMPERATIF DE L'ARRETE PREFECTORAL N° PDMS 2016/46
Et ARRETE PDMS N° 2016/47 AFFICHE SUR LE TABLEAU OFFICIEL.**

9 **Marques de parcours :**

<i>Marques de parcours ou de dégagement</i>	<i>Marques de départ</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée jaune Ou bouée Bouygues	YCP : Pavillon orange sur la vigie et bande blanche sur la rive gauche. CVBS : Mât avec pavillon orange et bouée jaune.	CVBS : Mât avec pavillon bleu et bouée jaune. SNF : Mât avec pavillon bleu et bouée jaune.

10 **Zones considérées comme des obstacles : entre Montesson et La Frette, face à l'ancienne cimenterie une marque (bouée JAUNE ,ou bouée BOUYGUES) à laisser à bâbord pour passer à une distance suffisante de la rive gauche pour raison de trafic fluvial.**

11 **Le départ**

11.1 **Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.**

- 11.2 Ligne de départ :**
Au Pecq : Départ entre le mât central de la vigie à l'extrémité rive droite et la bande blanche peinte sur le plan incliné à l'extrémité rive gauche.
A Montesson : Départ entre le mât fixé sur la rambarde portant un pavillon orange à l'extrémité rive droite et la marque de départ à l'extrémité rive gauche.
- 13 Ligne d'arrivée :** Les lignes d'arrivée de MONTESSON et de La FRETTE sont légèrement en amont de la mise à l'eau des clubs. Elles sont matérialisées par le mât de pavillon portant un pavillon bleu et la marque d'arrivée.
- Après avoir fini les bateaux peuvent s'amarrer à la berge ou mouiller, mais ils ne doivent en aucun cas repasser la ligne d'arrivée **SOUS PEINE D'UNE PENALITE SANS INSTRUCTION DE 15 minutes SUR LEUR TEMPS DE COURSE.**
- 15.2 Délai pour finir après le premier (si différent de 30 mn) : 45 MIN.**
- 16.1 Emplacement du secrétariat du jury :** Ligne d'arrivée à MONTESSON et à La FRETTE
- 16.2 Temps limite de réclamation : 30 MIN** après l'arrivée du dernier de la dernière course.
- 16.3 Emplacement du local du jury :** La FRETTE, club house.
- 17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 2**
- 17.2 Courses retirées :**
(a) Le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- 17.3 Système de calcul du temps compensé (si différent de temps sur temps) :** Table HN pour les habitables, coefficient voiles légères pour les dériveurs et quillards de sport.
- 18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour : SO**
- 20.2 Heure limite d'affichage des coefficients de temps compensés :** A 12h00 sur le tableau officiel à Montesson.
- Temps limite des réclamations concernant les coefficients :** A MONTESSON, 30 minutes après l'arrivée du dernier de la course 1.
- 22 Identification des bateaux officiels :** Marqués YCP, CVBS ou SNF ou entraîneur sportif, orange ou gris joignables sur le canal 72.
- 23.2 Identification des bateaux accompagnateurs : SO**

Président du comité de course : à confirmer

Président du jury : à confirmer

Jury : à confirmer